ADDENDUM AU RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE, DES RISQUES ET DU FINANCEMENT – 2E PARTIE – AUTRES RECOMMANDATIONS DU GERF ET ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Pour décision

1. OBJET

1.1. L'objet du présent document est de résumer les délibérations du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement (GERF) lors de sa 3e réunion présentielle qui s'est déroulée à Bruxelles (Belgique) le 26 juin 2014.

2. ANNONCE DES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

Décision recommandée

2.1 Le GERF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2014/06-XX – Approbation des allocations maximales par pays pour le financement de la mise en œuvre de programmes :

Le Conseil d'administration :

1. approuve la liste des allocations maximales par pays pour le premier cycle de financement de 2015, telle qu'elle figure à l'annexe 1 de l'addendum au document BOD/2014/06/DOC 08. Les allocations destinées à ces pays demeureront valides pour la période 2015-2018, sauf modification contraire du Conseil d'administration, et seront soumises aux critères du nouveau modèle de financement.

2. demande au GERF de procéder à un examen des prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion présentielle en octobre 2014 et de soumettre à l'avis du Conseil des recommandations sur le niveau de ressources disponibles en vue de l'approbation des

allocations maximales par pays pour le second cycle de financement de 2015 et, si possible, des allocations maximales par pays pour 2016.

Contexte

2.2 Le Secrétariat a rendu compte au GERF de l'impact potentiel sur les ressources disponibles des contributions annoncées lors de la deuxième conférence de reconstitution des ressources qui s'est déroulée le même jour.

2.3 Le GERF a noté les questions non résolues ci-après, qui pourraient influer sur le niveau des ressources disponibles pour allocation :

1. Le Secrétariat aura besoin de temps pour confirmer auprès d'un certain nombre de bailleurs de fonds le calendrier et le montant des paiements, ainsi que l'impact des éventuelles conditions de ces contributions.

2. Un certain nombre de bailleurs de fonds n'étaient pas en mesure d'apporter une contribution, mais devraient pouvoir le faire prochainement, ce qui pourrait influer sur les ressources disponibles pour allocation.

3. Un certain nombre de nouveaux bailleurs de fonds pourraient également être en mesure d'apporter pour la première fois une contribution.

4. Actuellement, jusqu'à huit pays devraient déposer une requête au titre du second cycle de financement de 2014. Un report n'est pas exclu, mais nous n'en savons rien pour le moment. Un report améliorerait le niveau des ressources disponibles pour allocation pendant la période 2015-2018.

2.4 Le GERF a été informé que des projections plus prudentes avaient été proposées par le Secrétariat. Celles-ci comportent uniquement des estimations de contributions supplémentaires de bailleurs de fonds qui ne se sont pas engagés sur un montant précis, mais ont indiqué qu'ils le feraient prochainement ou qui ne se sont pas engagés pour la période tout entière, mais ont indiqué qu'ils maintiendraient leur appui au-delà de la durée de leur engagement. Les projections provenant exclusivement de bailleurs de fonds ayant déjà contribué financièrement au fonds du GPE, le GERF considère l'approche proposée comme étant raisonnable. Ces projections devraient se concrétiser et des contributions devraient avoir lieu au cours des semaines à venir. (À la suite de la reconstitution des ressources, les États-Unis ont annoncé une contribution supplémentaire de 50 millions de dollars au fonds du GPE pour 2015.)

2.5 Le GERF note que si le Conseil approuvait toutes les allocations pour 2015 et 2016 lors de cette réunion, il serait nécessaire d'établir des priorités, telles qu'envisagées précédemment par le Conseil lors de son audioconférence du 2 juin. L'estimation préliminaire des ressources disponibles pour les nouveaux financements pour la mise en œuvre de programmes s'élève à près de 1,75 milliard de dollars, alors que le minimum requis pour financer tous les pays admissibles sans ordre de priorité est de 2 milliards de dollars.

2.6 Étant donné les points soulevés au paragraphe 2.3, l'établissement de priorités peut ne pas être nécessaire. Cela dépend en effet des efforts de mobilisation de ressources supplémentaires réalisés au cours des prochains mois, d'un report éventuel du second cycle de financement de 2014 à 2015 et de la clarification obtenue sur certains des critères de contribution des bailleurs de fonds.

2.7 Néanmoins, le GERF reconnaît qu'un certain nombre de pays seraient pénalisés par un retard supplémentaire de l'annonce des allocations maximales par pays pour le premier cycle de financement de 2015. Parmi ces pays figurent le Rwanda, le Népal et le Malawi qui devaient initialement recevoir une allocation pour le second cycle de financement de 2014, mais n'ont pas reçu d'allocation indicative par le Conseil en novembre 2013 en raison de l'incertitude relative à la situation financière avant la conférence de reconstitution des ressources.

2.8 Le GERF a noté que tous les pays devant déposer une requête pour le premier cycle de financement de 2015 étaient des pays à faible revenu ou des petits pays insulaires ou enclavés en développement, et qu'aucun n'était affecté par le plafonnement des allocations. Étant donné que ces pays bénéficient d'un financement prioritaire conformément aux décisions prises par le Conseil lors de son audioconférence du 2 juin, et que tout déficit éventuel devrait être suffisamment limité pour pouvoir être comblé par l'adoption de quelques-unes des mesures d'établissement des priorités discutées lors de cette audioconférence, le GERF considère que les ressources disponibles sont suffisantes pour annoncer des allocations pour le premier cycle de financement de 2015 au niveau d'allocation minimal convenu.

2.9 Cependant, le GERF recommande d'attendre que les points décrits au paragraphe 2.3 soient clarifiés avant d'annoncer d'autres allocations pour le second cycle de financement de 2015 et éventuellement de 2016. Le GERF propose donc d'examiner le panorama complet des prévisions financières lors de sa prochaine réunion présentielle d'octobre 2014 afin d'émettre

une recommandation sur les ressources disponibles, qu'il soumettra au Conseil pour examen et approbation au plus tard en décembre 2014.

ANNEXE 1 : ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS VALIDES À COMPTER DU PREMIER CYCLE DE FINANCEMENT DE 2015

Liste des pays admissibles *Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars*	**Fixe (70 %)**	**Variable (30 %)**	**Allocation pays maximale**
Libéria	8,3	3,6	**11,9**
Malawi	31,4	13,5	**44,9**
Mozambique	40,6	17,4	**57,9**
Népal	41,5	17,8	**59,3**
Rwanda	17,7	7,5	**25,2**
TOTAL	**139,4**	**59,8**	**199,2**

Liste des petits pays insulaires et enclavés en développement admissibles[1] *(Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars)*	**Allocation pays maximale**
Pays[2]	**Montant**
Bhoutan	1,6
Cabo Verde	1,2
Maldives	1,0
Îles Salomon	1,6
Pays des Caraïbes	
Dominique	0,5
Grenade	0,5
Sainte-Lucie	0,5
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,5
Pays du Pacifique	
Kiribati	0,5
Îles Marshall	0,5
États fédérés de Micronésie	0,5
Samoa	0,6
Tonga	0,5
Tuvalu	0,5
Vanuatu	0,7
Total	**11,2**

[1] Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et le Guyana sont admissibles, sauf pour le premier cycle de financement de 2015, car ils bénéficient déjà de financements en cours et devraient déposer une requête dans le cadre du second cycle de financement de 2014.

[2] Une certaine souplesse peut être nécessaire au niveau des groupements régionaux, ainsi que convenu par le Conseil.

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU GERF DU 26 JUIN 2014

Membres du Comité	Titre et organisation	Groupe constitutif
M. le Ministre Serigne Mbaye Thiam – Président	Ministre de l'Éducation, Sénégal	Afrique 2
Charles Y. Aheto-Tsegah	Directeur général adjoint (Qualité et Accès), Service de l'éducation du Ghana	Afrique 3
Chris Tinning	Ministre conseiller (Développement), ambassade d'Australie à Washington D.C.	Bailleurs de fonds 2
Elizabeth Fordham	Conseillère en développement de programmes éducatifs, UNESCO	UNESCO
Djibril Ndiaye Diouf	Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation, ministère de l'Éducation, Sénégal	Afrique 2 (Observateur)
Lisa Gomer	Directrice des opérations	Secrétariat du GPE
Padraig Power	Responsable financier senior	Secrétariat du GPE
Christine Guétin	Agent de liaison, Chargée des opérations du Conseil	GPE Secretariat
Observateur	**Titre et organisation**	**Groupe constitutif**
Cheikh Mbow	Coordinateur national, Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de L'Éducation Publique	Organisations de la société civile